



Commission des finances

Distr. générale
4 mai 2022
Français
Original : anglais

Vingt-septième session

Kingston, 13-15 juillet 2022

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

**État des contributions et questions connexes,
y compris le barème indicatif des contributions
des membres de l'Autorité au budget administratif
de l'exercice 2023-2024**

État des contributions

Rapport du Secrétaire général

1. Le présent rapport porte sur l'état des contributions au budget de l'Autorité internationale des fonds marins au 30 avril 2022.

2. Conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à l'Accord relatif à l'application de la Partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982, tant que l'Autorité ne dispose pas de recettes suffisantes provenant d'autres sources pour faire face à ses dépenses d'administration, celles-ci sont financées au moyen de contributions versées par les membres. Le barème des quotes-parts est fondé sur celui utilisé pour le budget ordinaire de l'ONU, ajusté compte tenu des différences dans la composition des deux organisations. Au 30 avril 2022, 59 % (4 360 498 dollars) des contributions au budget de l'Autorité pour 2022 avaient été reçues, 59 États membres ayant versé leur contribution en totalité et 14 en partie. On trouvera dans les tableaux 1 et 2 des données complémentaires.

Tableau 1
État des contributions pour 2022 au 30 avril 2022

	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Nombre de pays</i>
Quotes-parts			
Versée intégralement	3 941 073	53,2	59
Versée partiellement	419 425	5,7	14
Non versée	3 048 491	41,1	95
Total	7 408 989	100,0	168

* ISBA/27/FC/L.1.



Tableau 2
État des contributions pour 2022 au 30 avril 2022, pour les 15 principaux contributeurs

<i>État Membre</i>	<i>Quotes-parts</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Contributions Reçues</i>	<i>Contributions non acquittées</i>
Chine	1 187 367	16	–	1 187 367
Japon	847 032	11	136 188	710 844
Allemagne	602 338	8	602 338	–
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	451 704	6	451 704	–
France	437 857	6	437 857	–
Italie	327 082	4	327 082	–
Brésil	291 576	4	–	291 576
Canada	270 410	4	270 410	–
Fédération de Russie	237 869	3	237 869	–
République de Corée	237 869	3	224 220	13 649
Australie	218 582	3	218 582	–
Espagne	212 252	3	212 252	–
Pays-Bas	134 117	2	134 117	–
Mexique	127 787	2	–	127 787
Autres États membres	1 825 147	25	1 107 879	717 268
Total	7 408 989	100	4 360 498	3 048 491

3. Au 30 avril 2022, les arriérés de contributions dus par les États membres pour les exercices antérieurs (1998-2021) s'élevaient à 1 139 758 dollars. Des rappels sont périodiquement adressés aux États à ce sujet. Les 60 États membres de l'Autorité suivants cumulent des arriérés correspondant à au moins deux années de contributions : Angola, Arabie saoudite, Barbade, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, Cuba, Djibouti, Dominique, État de Palestine, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Iraq, Jordanie, Koweït, Lesotho, Libéria, Macédoine du Nord, Malawi, Mali, Mauritanie, Mongolie, Monténégro, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Niue, Oman, Ouganda, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Somalie, Soudan, Suriname, Tchad, Togo, Tunisie et Yémen.

4. Huit États membres (les Comores, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Niger, Sao Tomé-et-Principe, les Seychelles et la Somalie) n'ont jamais payé leurs contributions depuis qu'ils sont devenus parties à la Convention. Le montant total de leurs arriérés est de 95 427 dollars.